Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260708-2026084-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	24

Vote
A l'unanimité Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 8 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/07/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, Mme LUHERNE Marie-Andrée, M. CORAZZA Julien, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. MONSARD Dominique, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LE RAY Nadia, M. RIESTER Mathieu, Mme LUCAS Charlotte, M. GUILLOT Clément, M. LE DIRACH Lilian.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONSARD Dominique ayant reçu le pouvoir de M. LE JALLÉ Régis, Mme LE BOUTEILLER Fanny ayant reçu le pouvoir de M. ROTTIER Christophe, M. BROHAN Christophe ayant reçu le pouvoir de Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme PAULAY Gaëlle ayant reçu le pouvoir de Mme COLLET Audrey
Excusé(s) : Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LANCELOT Aurore
Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale
A été nommé secrétaire : M. LE DIRACH Lilian

2026/084 – RESSOURCES HUMAINES – Evolution du tableau des effectifs : création de 2 emplois permanents d'adjoint d'animation, 1 emploi permanent d'ATSEM principal 2ème classe, 9 emplois non permanents d'adjoint d'animation territorial et 4 emplois non permanents d'adjoint technique territorial

Madame Marie-Andrée LUHERNE présente le point.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services à temps complet et à temps non complet nécessaire dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant la délibération du Conseil municipal, en date du 2 avril 2026, fixant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer les emplois suivants :

Créations de poste

3 emplois permanents

Grade	Temps de travail	Nombre de postes	Cat	Observations
Adjoint d'animation territorial	30,5/35ème	2 Emplois permanents	C	La collectivité souhaite proposer l'ouverture de 2 postes d'Adjoint animation territorial permanent.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260708-2026084-DE

	32/35ème			Ces postes permettront de répondre aux besoins de la collectivité et notamment dans le cadre de la réalisation des missions d'adjoint d'animation en charge de l'encadrement et de l'animation d'activités auprès des enfants et jeunes de 3 à 17 ans au sein de la P'tite Pom et de la Maison des Jeunes lors des temps périscolaires et extra-scolaires : - Encadrer le public pendant les vacances scolaires à l'accueil de loisirs ou à la maison des jeunes, - Encadrer les enfants à l'accueil périscolaire avant et après l'école ainsi que durant la journée du mercredi, - Proposer et mettre en œuvre des activités d'animation et de loisirs en cohérence avec le PEDT et les projets pédagogiques des structures, - Participer aux réunions d'équipe, à des réunions pédagogiques.
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2e classe	35/35ème	1 Emploi permanent	C	La collectivité souhaite proposer l'ouverture de 1 poste d'Atsem permanent. Ce poste permettra de répondre aux besoins de la collectivité et notamment dans le cadre de la réalisation des missions : -d'assistance technique et éducative à l'enseignant d'une école maternelle. -d'animation et d'hygiène des très jeunes enfants -de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel utilisés directement par les enfants -encadrement des enfants en accueil de loisirs péri et extrascolaire

Le tableau des effectifs s'établirait donc, à compter du 15 juillet 2026, de la façon suivante :

Filière administrative		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Directrice générale des services	1	TC
Attaché territorial	1	TC
Rédacteur territorial principal 1ère classe	2	TC
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	1	TC
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	TC
Adjoint administratif principal 1ème classe	1	25/35ème
Adjoint administratif territorial Principal de 2ème classe	2	TC
Total	**9**	
Filière technique		

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260708-2026084-DE

	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Technicien territorial principal de 2ème classe	1	TC
Agent de maîtrise principal	1	TC
Agent de maîtrise	2	TC
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	3	TC
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1	22/35ème
Adjoint technique principal de 2ème classe	5	TC
Adjoint technique	1	TC
Adjoint technique	1	25/35ème
Total	**15**	
Filière culturelle		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Assistant de conservation principal 1ère classe	1	TC
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	17,50/35ème
Total	**2**	
Filière sociale		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles principal 1ère classe	3	TC
Agent spécialisé principal des écoles maternelles principal 2ème classe	1	TC
Total	**4**	
Filière animation		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Animateur principal 1ère classe	1	TC
Animateur principal 2ème classe	1	TC
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2	TC

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260708-2026084-DE

Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2	TC
Adjoint d'animation	1	30/35ème
Adjoint d'animation	1	32/35ème
Adjoint d'animation	1	24/35ème
Adjoint d'animation	2	TC
Adjoint d'animation	1	32.8/35ème
Total	**11**	
Total des postes permanents	**41**	

Créations de poste

Emplois non permanents –
Accroissement temporaire d'activité

Grade	Nombre de postes	Temps de travail	Cadres d'emplois	Cat	Observations
Adjoint animation territorial	9	30/35ème 35/35ème 30/35ème 12.5/35ème 11/35ème 30/35ème 32/35ème 4.4/35ème 4.4/35ème	Adjoint animation	C	La collectivité souhaite proposer l'ouverture de 8 postes d'Adjoint animation territorial non permanent. Ces postes permettront de répondre aux besoins de la collectivité et notamment dans le cadre de la réalisation des missions d'adjoint d'animation en charge de l'encadrement et de l'animation auprès des enfants de 3 à 11 ans au sein de la P'tite Pom et de la Maison de l'enfance lors des temps périscolaires et extra-scolaires : - Assurer l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, - Assurer l'accueil périscolaire avant et après l'école ainsi que la journée du mercredi, - Proposer et mettre en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif, - Participer aux réunions d'équipe, à des réunions pédagogiques. Le poste à temps complet concerne la direction adjointe de la maison des jeunes.
Adjoint technique territorial	2	19/35ème 31/35ème	Adjoint technique	C	La collectivité souhaite proposer l'ouverture de x postes d'Adjoint technique territorial non permanents pour l'entretien des locaux, des missions d'encadrement de la pause méridienne
Adjoint technique territorial	1	35/35ème	Adjoint technique	C	La collectivité souhaite proposer l'ouverture d'un poste d'Adjoint technique territorial non permanent au sein des services techniques. Ce poste permettra de répondre au besoin de la collectivité et notamment dans le cadre de la réalisation des missions d'agent technique polyvalent suivantes : 1. Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité incluant la propreté urbaine, 2. Participer à la préparation d'événements et de manifestations diverses : installation, signalétique…

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260708-2026084-DE

					3. Assurer l'entretien courant des matériels et du local utilisés, 4. Assurer la gestion de l'approvisionnement en matériel et produits, 5. Entretenir et mettre en valeur les espaces verts et naturels de la collectivité : désherbage, tonte, taille, plantation 6. Maintenir en état de fonctionnement les bâtiments et les équipements publics et effectuer des travaux d'entretien et de petite manutention
Adjoint technique territorial	1	35/35ème	Adjoint technique	C	La collectivité souhaite proposer l'ouverture d'un poste d'Adjoint technique territorial non permanent au sein des services techniques. Ce poste permettra de répondre au besoin de la collectivité et notamment dans le cadre de la réalisation des missions d'agent technique polyvalent, spécialités espaces verts et conduite d'engins.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Décider la création des 13 emplois non permanents et 3 permanents afin de répondre aux besoins de la collectivité ;**
- **Préciser que les agents seront respectivement rémunérés sur la base de rémunération du grade appartenant au cadre d'emplois définis ci-dessus ; pourront prétendre aux différentes primes et indemnités relatives à leur grade et leur cadre d'emplois mis en place dans la collectivité ;**
- **Préciser que les crédits nécessaires à la rémunération mensuelle des agents nommés dans les postes ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits aux budgets des exercices 2026 aux articles et chapitres prévus à cet effet ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (24 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 08/07/2026
Le Maire
Ludovic SAMSON

Mairie de Sulniac
Morbihan